

Comment transférer le siège social d'une SARL ?

Description

En cours de vie sociale, le gérant d'une SARL peut, seul ou avec les associés, décider du [transfert de siège social](#) de la société. Diverses raisons peuvent motiver ce choix : développement de la société, proximité avec le domicile du représentant légal, optimisation fiscale, etc... En revanche, quelle que soit la situation, l'opération doit respecter une procédure en 5 étapes. Cette dernière sera finalisée par le dépôt d'un dossier spécifique sur le Guichet unique géré par l'INPI.

[Transférer mon siège social en ligne](#)

Comment réaliser le transfert de siège social d'une SARL en 5 étapes ?

Le transfert de siège social d'une SARL doit respecter une procédure stricte qui **se déroule en 5 étapes clés** :

1. Prise de décision en assemblée générale extraordinaire ;
2. Modification des statuts de la SARL ;
3. Établissement de la liste des sièges sociaux antérieurs ;
4. Publication d'une annonce légale de modification ;
5. Dépôt du dossier de demande d'immatriculation sur le Guichet unique.

Le transfert de siège social d'une SARL



LegalPlace.

Étape n°1 : Prise de décision en assemblée générale extraordinaire

Le siège social d'une société correspond à son adresse administrative et juridique. Toutefois, il ne s'agit pas toujours du lieu d'exploitation et de production.

Dans tous les cas, cette adresse figure dans les statuts de la société et sur l'ensemble de ses documents officiels. En outre, l'adresse du siège social détermine la nationalité de la société, ainsi que la loi applicable et les tribunaux territorialement compétents. C'est la raison pour laquelle le transfert de siège social d'une SARL est une décision très importante, nécessitant une **assemblée générale extraordinaire**.

Par la suite, **cette décision est retranscrite dans un procès-verbal**, également appelé [PV de transfert de siège social d'une SARL](#).

Étape n°2 : Modification des statuts de la SARL

Le déménagement d'une société **entraîne obligatoirement une mise à jour de ses statuts**. En effet, les statuts doivent toujours être à jour, quelle que soit la forme juridique de la société concernée.

La [modification des statuts de la SARL](#) implique simplement de **remplacer l'ancienne adresse administrative par la nouvelle**

, directement sur le document. Par ailleurs, le représentant légal doit dater et signer la première page des statuts modifiés et ajouter la mention “certifiés conformes”.

En tout état de cause, cette formalité n’est pas difficile à réaliser.

Étape n°3 : Établissement de la liste des sièges sociaux antérieurs

Lorsque le gérant transfère le siège social de la SARL dans le ressort d’un autre tribunal de commerce que celui dans lequel elle est initialement immatriculée, ce dernier doit établir une liste des sièges sociaux antérieurs. Il s’agit d’un **document reprenant toutes les anciennes adresses de la société**.

Le Code de commerce précise que cette liste doit comporter :

- toutes les adresses des précédents sièges sociaux ;
- les greffes d’immatriculation antérieurs ;
- les dates de début et de fin d’installation pour chacune d’entre elles.

S’il s’agit d’un premier changement d’adresse pour la société, la liste ne comprendra que l’adresse de l’ancien siège social en précisant que celle-ci n’a jamais été modifiée depuis la création de la SARL.

Étape n°4 : Publication d’une annonce légale de modification

La société à responsabilité limitée **dispose d’un délai d’1 mois** après matérialisation de la décision de transfert pour publier un avis de modification dans un support d’annonces légales.

Par ailleurs, 2 situations peuvent se présenter :

1. la société reste du ressort du même tribunal de commerce : l’annonce légale de modification doit paraître dans un support d’annonces légales publié dans le département du siège social ;
2. la société est désormais du ressort d’un autre tribunal de commerce : le représentant légal doit publier 2 avis. En effet, il doit en publier un 1er dans un support d’annonces légales du lieu de l’ancien siège social et un 2nd dans un support autorisé à publier dans le département du nouveau siège social.

Cette publication **permet d’informer les tiers intéressés** (partenaires commerciaux, créanciers, etc...) du transfert du siège social de la SARL.

Ce type d'avis de modification doit comporter les mentions obligatoires suivantes :

- [Dénomination sociale](#) suivie du sigle de la société, le cas échéant ;
- Forme juridique (à savoir SARL) ;
- Montant du [capital social de l'entreprise](#) ;
- Mention du transfert de siège (précision de l'adresse de l'ancien et du nouveau siège social) et des organes à l'origine de la décision ;
- Date de prise de l'acte de décision de transfert et date de prise d'effet ;
- Adresse du siège social ;
- Numéro unique d'identification (SIREN) ;
- Mention "RCS" suivie du nom de la ville du greffe d'immatriculation ;
- Identités et adresses des dirigeants (correspond à toutes les personnes ayant le pouvoir d'engager la société).

À noter : Suite à la demande de publication d'une annonce légale, le support délivre une attestation de parution. Ce document figure parmi les pièces justificatives à transmettre à l'administration lors de la constitution du dossier de demande d'inscription modificative.

Étape n°5 : Dépôt du dossier de demande d'inscription modificative sur le guichet unique géré par l'INPI

La dernière étape de la procédure de transfert de siège social d'une SARL consiste à **déclarer cette modification à l'administration**. Une fois encore, le représentant légal dispose d'un délai d'1 mois pour répondre à cette obligation. Cette fois, le délai commence à courir à partir de la publication de l'annonce légale de modification.

Pour effectuer sa déclaration, le représentant légal de la SARL doit déposer un dossier de **demande d'inscription modificative sur le Guichet unique** (ou guichet des formalités des entreprises) géré par l'INPI.

Ainsi, l'ensemble des organes concernés a alors accès aux nouvelles informations. En conséquence, le greffe du tribunal de commerce se chargera de modifier les mentions inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés ([RCS](#)). La modification est également effectuée sur le Registre National des Entreprises (RNE).

Zoom : Si vous éprouvez des difficultés à [transférer le siège social de votre SARL](#) ou si vous souhaitez vous en décharger, n'hésitez pas à recourir aux services de LegalPlace ! Nous nous chargeons de toutes les étapes de votre procédure. Pour ce faire, il vous suffit de remplir un questionnaire en ligne et de joindre les pièces

justificatives requises. Notre équipe de formalistes prend rapidement en charge votre dossier.

Quelles sont les pièces justificatives à joindre au dossier ?

Le dossier de demande d'inscription modificative doit contenir plusieurs pièces justificatives, à savoir :

- Copie de l'acte de décision de transfert du siège social de la SARL ;
- Exemple des statuts mis à jour, daté et certifié conforme à l'original par le représentant légal de la société ;
- Justificatif de droit de jouissance des nouveaux locaux (contrat de bail, facture, titre de propriété, etc...) ;
- Attestation(s) de parution d'un avis dans un [support d'annonces légales](#) ;
- Liste des anciens sièges sociaux en cas de changement de ressort ;
- Mandat original signé par le représentant légal s'il ne se charge pas lui-même de la déclaration.

À noter : Si le changement d'adresse de la société entraîne une modification des bénéficiaires effectifs, celle-ci doit également faire l'objet d'une déclaration sur le guichet des formalités des entreprises.

En outre, le gérant de la société doit prévoir le paiement de la formalité à l'issue de la démarche. Le règlement se fait uniquement par carte bancaire. Il doit également veiller à déposer un dossier complet afin d'éviter un rejet de l'administration.

Attention : La SARL doit impérativement être à jour de toutes ses obligations administratives sous peine de rejet de sa demande.

Combien coûte le transfert de siège social d'une SARL ?

Le [transfert de siège en ligne](#) n'est pas une formalité gratuite. La société doit payer cette démarche, mais également des frais annexes liés.

La modification d'une personne morale avec avis au BODACC et dépôt d'acte coûte 192,01 €

De plus, la société doit payer l'annonce légale de modification. Le tarif des annonces légales de modification est variable. En effet, il dépend de la longueur du texte puisqu'il s'agit d'un prix au caractère. Le prix unitaire du caractère est fixé par arrêté et dépend du département d'immatriculation. En 2024, il **varie entre 0,179 € HT et 0,232 € HT**.

Bon à savoir : Si la SARL change de ressort, il faudra également prévoir des frais de greffe supplémentaires et le coût de la seconde annonce légale.

De manière générale, le **coût global de l'opération se situe entre 300 et 500 €**

Qui peut décider du changement d'adresse de la société ?

En principe, la modification des statuts de SARL doit être votée en assemblée générale extraordinaire (AGE).

Néanmoins, la loi est plus souple en matière de transfert de siège social. L'initiative d'un changement d'adresse peut émaner du gérant ou des associés.

Transfert de siège à l'initiative du gérant de la SARL

Le Code de commerce autorise le [gérant de SARL](#) à prendre seul la décision de déplacer le siège social de la société.

Cependant, ce droit est **conditionné par la ratification de cette décision par les associés** au cours d'une assemblée générale. Par ailleurs, dans ce cas précis, la nouvelle adresse doit se situer dans le même département que l'ancienne ou dans un département limitrophe.

À noter : Sauf stipulation contraire dans les statuts, les associés sont convoqués et consultés une 2^{de} fois lorsque le 1^{er} tour n'a pas obtenu la majorité.

Le gérant et les associés peuvent décider de transférer le siège :

- au domicile du représentant légal ;
- dans un local commercial ;
- dans des locaux loués en commun ou occupés en commun par plusieurs entreprises.

Transfert de siège à l'initiative des associés de la SARL

Conformément aux dispositions du Code de commerce et par exception aux règles de vote et de quorum minimum applicables aux modifications statutaires, les **associés détenant plus de 50 % des parts sociales** de la [société à responsabilité limitée \(SARL\)](#) peuvent décider de transférer le siège social.

À l'issue de la prise de décision, ces derniers rédigent un PV de transfert de siège social qui devra être signé par le gérant et les associés.

Que faire après le transfert de siège social d'une SARL ?

Quelques formalités doivent être réalisées suite au changement d'adresse d'une société. Le représentant légal doit notamment :

- mettre à jour les documents administratifs et supports de la société : cela concerne principalement les factures, les conditions générales de vente et d'utilisation, les mentions légales, etc... ;
- déclarer la modification au service des impôts des entreprises (SIE) pour le calcul de la Cotisation Foncière des Entreprises ([CFE](#)) : la CFE correspond à un impôt local. Il utilise la valeur locative foncière des biens exploités par les sociétés comme base d'imposition. La déclaration de modification se fait au moyen du formulaire 1447-M-SD ;
- signaler le déménagement à La Poste et mettre en place la redirection du courrier vers la nouvelle adresse.

La vidéo ci-dessous vous résume la procédure à respecter pour transférer le siège social d'une SARL. Profitez d'une explication orale de quelques minutes afin de bien comprendre le processus :

Télécharger un modèle de procès-verbal d'assemblée générale de SARL gratuitement

Le procès-verbal d'assemblée générale (PV d'AG) constatant la décision de transférer le [siège social](#) d'une SARL doit comporter un certain nombre de mentions obligatoires.

Le modèle suivant peut être utilisé et adapté aux spécificités de la société concernée.

[Modèle de procès-verbal de décision de transfert de siège social d'une SARL](#)

Document simplifié mis à

[DENOM

SARL au capital

Siège social :

[n° RC

(L

RAPPORT DE GESTION EN VUE DES

EN DATE DU

FAQ

Pourquoi faire un transfert de siège social ?

Diverses situations peuvent amener les gérants et associés à décider de déplacer le siège de la société : besoin de locaux plus spacieux, développement de l'activité, stratégie commerciale, proximité avec le domicile du gérant, etc...

Comment faire un changement d'adresse sur l'extrait Kbis ?

Le greffe du tribunal de commerce met à jour l'extrait Kbis de la société suite à la validation de la demande d'inscription modificative. Le représentant légal n'a pas d'autres démarches à faire.

Quels sont les intérêts liés à la localisation du siège social de la société ?

L'adresse du siège social détermine la nationalité de la société, la loi applicable et les tribunaux compétents en cas de litige. Par ailleurs, l'adresse du siège social peut être associée à une forme de prestige permettant de gagner en crédibilité.